



Action coordonnée pour l'Observation des Rivières du bassin Dordogne à l'Étiage



MÉTHODOLOGIE



EPIDOR

Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne





Sommaire

Le contexte.....	1
Les objectifs	1
Le réseau de stations d'observation	2
Choix des cours d'eau.....	2
Choix des stations d'observation.....	2
Définition	2
Critères de choix	2
Équipement des stations	3
Les observations	4
Activation et arrêt du suivi.....	4
Fréquence du suivi	4
Paramètres observés.....	4
Le débit	4
Le lit mouillé	4
Les paramètres physico-chimiques.....	3
Le fonctionnement biologique.....	3
L'état biologique du cours d'eau	6
Les photographies	6
L'exploitation des données.....	7
Transfert des observations.....	7
Validation des données.....	7
Calcul d'indices d'évaluation.....	8
Notation de l'état biologique du cours d'eau	8
Construction de l'indice global de l'état des cours d'eau.....	8
Construction de l'indice de sensibilité d'un cours d'eau	9
Code couleur pour la lecture des indices d'évaluation	9
Productions.....	10
Diffusion hebdomadaire de l'information.....	10
Contribution à la gestion de l'étiage	11
Echelles de sensibilisation à l'étiage.....	11
ANNEXES.....	12
Liste et carte des partenaires du dispositif de suivi - 2023	12
Localisation des stations d'observation pour la campagne de suivi - 2023	14



Le contexte

Sur le bassin de la Dordogne, l'étiage est une problématique à part entière. De nombreux affluents sont régulièrement soumis à des étiages sévères qui impactent la vie aquatique, peuvent faire émerger des conflits d'usages et aboutir à des assècs complets de cours d'eau.

L'article L.213-12 du code de l'Environnement confère aux EPTB la mission de faciliter la gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Elle a justifié, sur le bassin de la Dordogne, l'élaboration et l'animation par EPIDOR de deux Plans de Gestion de l'Étiage (Isle-Dronne et Dordogne-Vézère) ainsi que sa participation régulière aux réunions départementales de gestion de la ressource en eau en période d'étiage.

Afin de comprendre et analyser les étiages sur le bassin de la Dordogne et de mieux répondre à cette responsabilité, EPIDOR anime un dispositif d'observation des cours d'eau en période d'étiage depuis 2011. Cette action est soutenue par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Les objectifs

L'Action Coordonnée pour l'Observation des Rivières du bassin de la Dordogne à l'Étiage (ACORDE) présente trois objectifs principaux :

1. Disposer d'informations objectives, complètes, fiables et publiques sur l'étiage des cours d'eau ne disposant pas de stations hydrométriques (« chevelu » des grands axes) et les diffuser,
2. Être un outil d'aide à la décision mis à disposition des acteurs de la gestion de l'eau, lors des périodes d'étiage, afin d'améliorer la gestion et l'anticipation des périodes de crise,
3. Enrichir l'expertise d'EPIDOR et des gestionnaires sur l'état des cours d'eau en période d'étiage et sur leurs réactions aux prélèvements et au changement climatique.

Le dispositif s'appuie sur un réseau de stations d'observation et mobilise les techniciens de rivière des syndicats de rivière, communautés d'agglomération et de communes et fédérations de pêche du bassin, qui agissent en partenariat avec EPIDOR.

Les observations viennent compléter le suivi ONDE effectué par l'OFB et le suivi des stations hydrométriques des services de l'Etat. Le dispositif EPIDOR vise à renforcer la surveillance existante en apportant des informations complémentaires sur l'état hydrologique et biologique de cours d'eau souvent non équipés en stations de mesures.



Le réseau de stations d'observation

Choix des cours d'eau

Initialement, une première liste de 70 cours d'eau sensibles a été établie à partir des éléments suivants :

- Données de vulnérabilité à l'étiage issus des PGE Dordogne-Vézère et Isle-Dronne,
- Données de prélèvements agricoles et AEP,
- Connaissances de terrain des techniciens d'EPIDOR et des syndicats de rivière,
- Retours d'expériences issus des réunions de gestion de l'étiage.

A partir de cette première liste, une cinquantaine de cours d'eau devant faire l'objet d'une surveillance particulière ont été sélectionnés à partir des éléments suivants :

- cours d'eau les plus prélevés,
- cours d'eau n'ayant pas de station télétransmise (ou station sujette au détarage),
- cours d'eau sujets à de vives discussions en réunion de gestion de l'étiage.

Afin d'avoir une représentation de « l'évolution naturelle des débits » une dizaine de cours d'eau dits « témoins » sont suivis dans des secteurs où les prélèvements sont faibles ou inexistantes.

Au fur et à mesure des années, le réseau d'observation s'est étoffé. Il couvre aujourd'hui 81 cours d'eau.

Choix des stations d'observation

Définition

Une station d'observation est une portion de cours d'eau d'une longueur égale à environ 15 fois sa largeur. La longueur minimum d'une station est de 50 m. Cette définition se fonde sur la méthode utilisée par l'OFB pour le réseau ONDE (réf. *Fiche technique Onde, un dispositif pour surveiller et comprendre l'assèchement des cours d'eau en été*, OFB-NOWAK Céline (DG/DCIE) et DUROZOI Bénédicte (DIR4), juillet 2016).

Critères de choix

Le choix de la localisation de la station d'observation est toujours réalisé avec les techniciens de rivière selon les critères suivants :

- Facilité d'accès et d'observation : certains sites présentent des avantages tels que des ponts (accès facile, organisation des tournées) ou des secteurs dégagés ou en surplomb permettant d'effectuer des observations rapidement.

- Éviter les endroits où le débit peut être directement influencé par un rejet, un prélèvement ou par un dispositif artificiel susceptible de retenir l'eau, ou situés dans la zone d'influence des marées (pour les secteurs les plus en aval du bassin). Ces situations risquent de compromettre la signification de l'observation.

- La station fournit des informations qui viennent compléter celles fournies par les réseaux de mesures déjà utilisés pour la gestion de crise. Les stations du réseau ne doivent pas être redondantes avec les stations de mesures/observations déjà utilisées par l'OFB et les services des Directions Départementales des Territoires.

En 2025, le réseau est constitué de 85 stations d'observation réparties sur le bassin de la Dordogne et rassemble 22 partenaires.

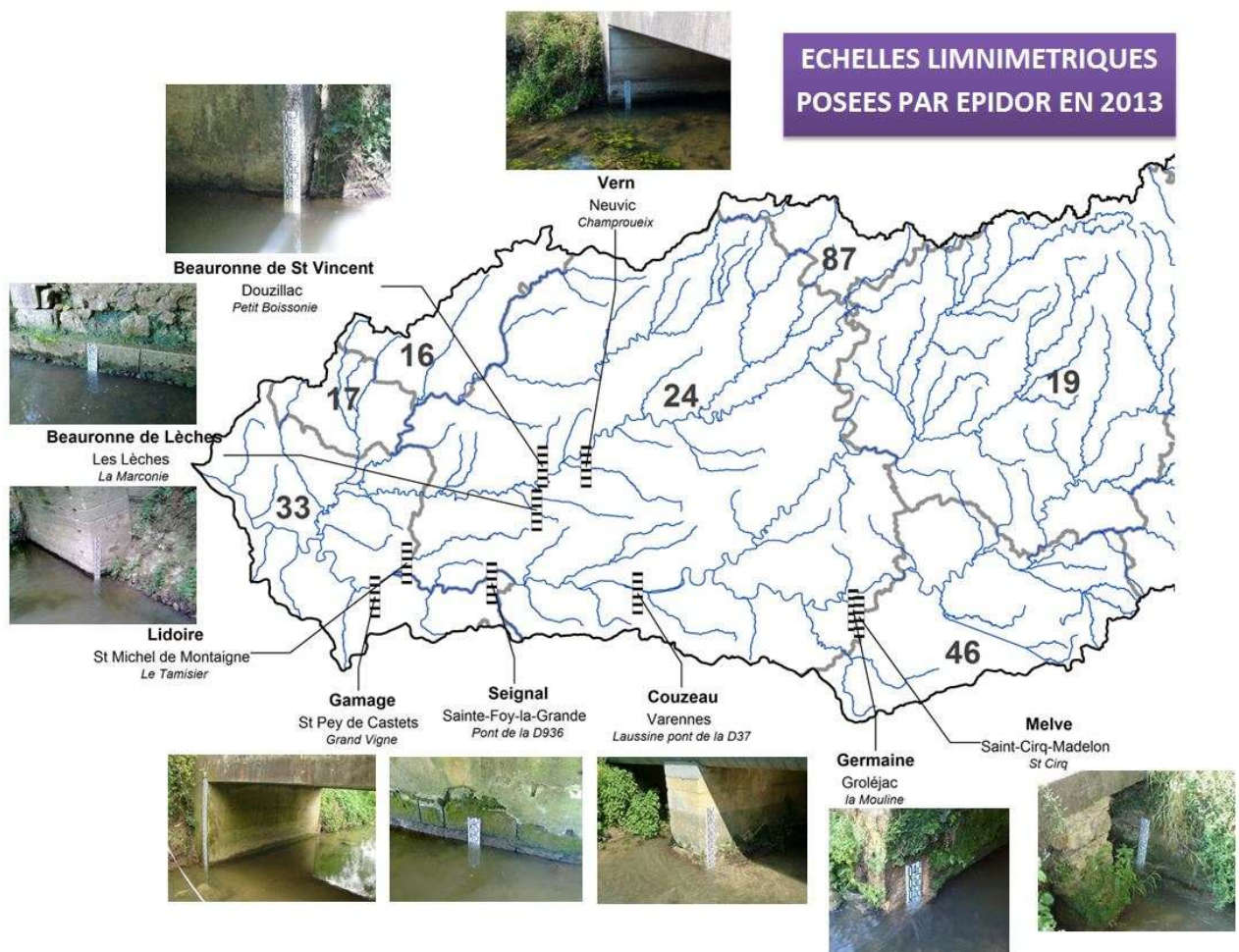
Equipement des stations

Les stations font l'objet d'observations visuelles. A partir des retours d'expériences et en partenariat avec les structures partenaires, EPIDOR a engagé une démarche visant à installer progressivement des échelles limnimétriques au niveau des stations d'observation qui n'en sont pas encore équipées. Les échelles limnimétriques permettent d'objectiver et de fiabiliser les valeurs de débits transmises par les observateurs pour des cours d'eau particulièrement sensibles et/ou pour lesquels la gestion quantitative est parfois conflictuelle.

Les techniciens de rivière participent à l'installation des échelles limnimétriques ainsi qu'à l'établissement des courbes de tarage.

Toutes les demandes d'autorisations sont transmises aux propriétaires des ouvrages et leurs accords obtenus.

Depuis 2013, EPIDOR a installé **13 échelles limnimétriques** au droit de **13 stations d'observations** situées sur des cours d'eau sensibles.





Les observations

Activation et arrêt du suivi

Le suivi commence lorsque les premiers signes de l'étiage sont pressentis par l'appréciation des agents d'EPIDOR et des structures partenaires.

Selon les années hydrologiques, le suivi débute en mai-juin et se termine en septembre-octobre-novembre.

L'arrêt du suivi est effectif lorsque les cours d'eau ont globalement atteint un débit acceptable pour la vie aquatique.

A minima, la période juin-septembre a été retenue pour pouvoir comparer les étiages entre eux.

Fréquence du suivi

De manière générale, la fréquence des campagnes de suivi est hebdomadaire. En début et en fin de période d'étiage, le suivi peut être réalisé tous les 15 jours.

Les observations sont effectuées majoritairement tous les vendredis pour permettre à EPIDOR d'éditer un bulletin d'information en début de semaine, avant les réunions départementales de gestion de la ressource en eau.

Paramètres observés

Le débit

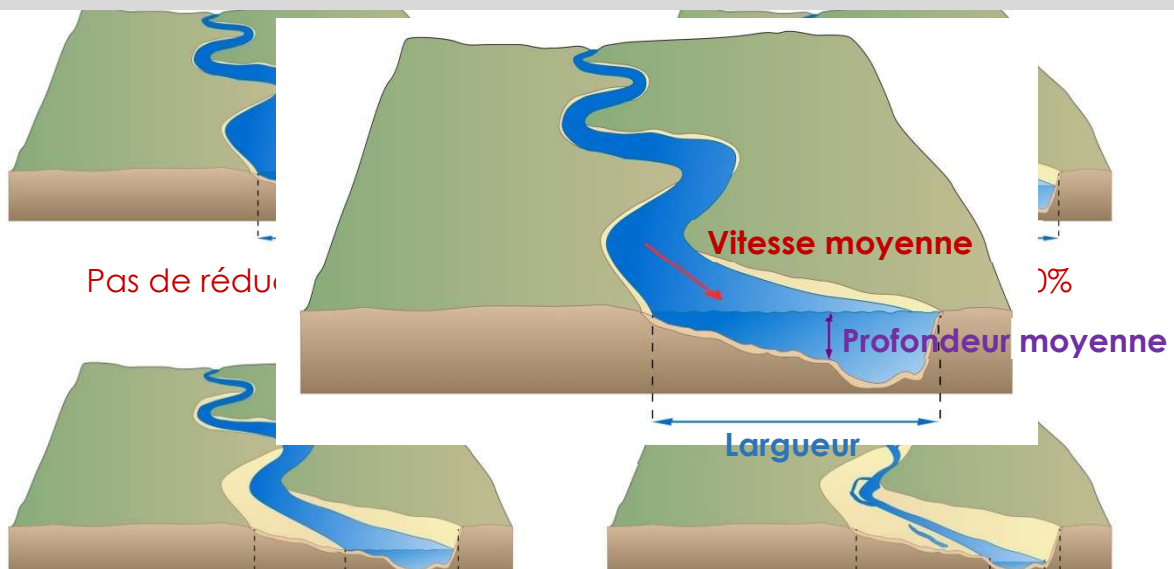
Le débit est une valeur estimée. Il se base sur les mesures de la largeur moyenne, de la profondeur moyenne et de la vitesse moyenne d'écoulement de l'affluent.

L'expérience montre qu'une estimation est toujours supérieure à la valeur réelle. Pour corriger cela on applique un coefficient de rugosité pour le milieu naturel de 0,80.

Pour vérifier les estimations en cours de campagne, des jaugeages sont effectués à l'aide d'un courantomètre par EPIDOR ou par les structures partenaires.

Lorsqu'une échelle limnimétrique est présente à la station d'observation, le technicien relève la hauteur d'eau ce qui lui permet d'objectiver son estimation grâce à une valeur de débit issue de la courbe de tarage correspondante.

$$\begin{array}{l}
 \text{Débit} \\
 \text{estimé} \\
 \text{instantané} \\
 \text{(m}^3\text{/s)}
 \end{array}
 =
 \begin{array}{l}
 \text{Largueur} \\
 \text{en m}
 \end{array}
 \times
 \begin{array}{l}
 \text{Profondeur} \\
 \text{moyenne} \\
 \text{en m}
 \end{array}
 \times
 \begin{array}{l}
 \text{Vitesse} \\
 \text{moyenne} \\
 \text{en m/s}
 \end{array}
 \times
 \begin{array}{l}
 \text{0,80} \\
 \text{coefficient} \\
 \text{de rugosité}
 \end{array}$$



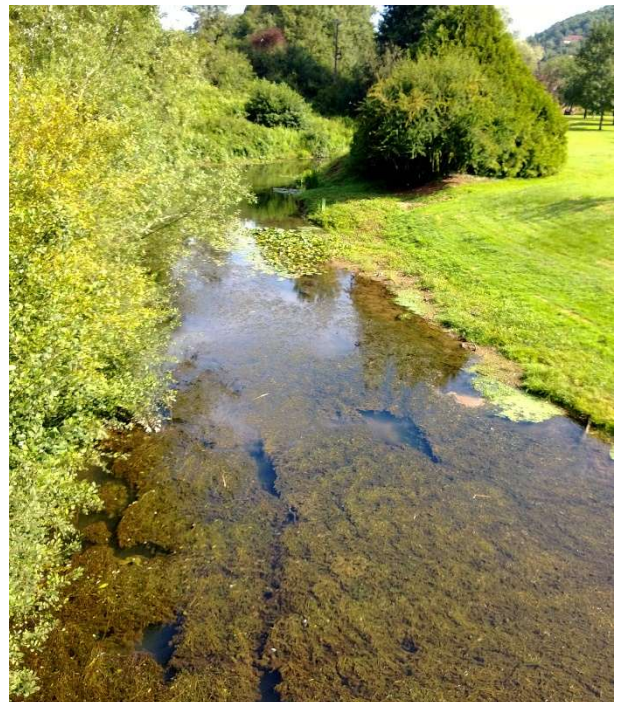
Les paramètres physico-chimiques

Les mesures de températures de l'eau, de l'air et la teneur en oxygène dans l'eau sont réalisées le plus systématiquement possible. Elles doivent être effectuées à l'ombre et si possible à la même heure.

Le fonctionnement biologique

Pour chaque station, il s'agit d'expertiser au mieux l'état de l'écoulement, l'impact de sa diminution sur le fonctionnement biologique et les risques encourus. Cette observation repose sur les capacités d'expertise de l'observateur et sa connaissance du cours d'eau.

Celui-ci doit prendre en compte tous les signes de dysfonctionnement observables et notamment, le développement excessif de végétation et d'algues, le colmatage du substrat, l'évolution de la transparence, les comportements anormaux des poissons (recherche d'oxygène à la surface...), les piégeages, les mortalités en précisant si possible, la quantité de poissons impactés, les espèces, la durée du phénomène et l'origine.



L'état biologique du cours d'eau

A partir des différents paramètres (débit, largeur du lit mouillé, physico-chimie, fonctionnement biologique), l'état biologique du cours d'eau est déduit.

Il est caractérisé grâce à cinq classes.

Acceptable pour la vie aquatique

Correspond à une station sur laquelle il y a de l'eau et un écoulement visible à l'œil nu sans contrainte apparente pour la vie aquatique.

Difficultés pour la vie aquatique

Correspond à une station sur laquelle il existe un écoulement visible à l'œil nu mais le débit faible peut constituer une première difficulté pour la vie aquatique (peu de renouvellement, augmentation de la température de l'eau, etc.). En l'absence d'un historique d'observation, le seuil de passage à cet état est fixé à 25% du module.

Vie aquatique mise en péril

Correspond à une station sur laquelle le débit très faible met en péril une grande partie de la vie aquatique : réduction impactante des surfaces en eau, épaisseur de lame d'eau insuffisante, concentration des éléments chimiques, température élevée. Le passage à cet état de mise en péril est fixé, en l'absence d'un historique d'observation, à 1/10ème du module.

Vie aquatique très menacée (flaques)

Correspond à une station sur laquelle il n'existe plus d'écoulement en surface mais des flaques peuvent subsister sur au moins 50% de la station (valeur retenue par le réseau ONDE) constituant des refuges pour les espèces aquatiques.

Vie aquatique impossible (assec)

Correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de la moitié de la station.

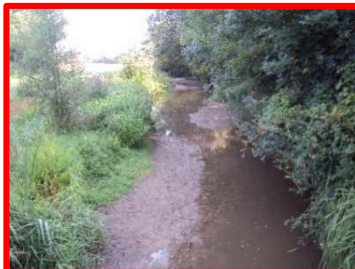
Correspondance avec les modalités d'observation du réseau ONDE de l'OFB



Modalité 1a
Écoulement visible



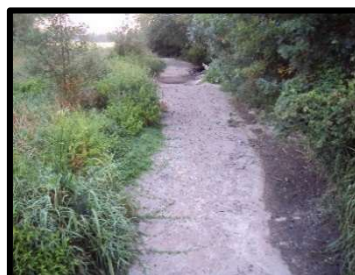
Modalité 1f
Écoulement visible faible



Modalité 2
Écoulement non visible



Modalité 3
Assec





L'observation de l'état est objectivée par la comparaison du débit estimé avec des débits-seuils définis pour chaque station.

Le passage de « Péril » à « Flaques et assec » est par défaut à 0 m³/s.

Les seuils « Acceptable » / « Difficile » et « Difficile » / « Péril » sont établis en partant du module du tronçon de cours d'eau sur lequel se situe la station.

Ce débit de référence a été produit par l'IRSTEA à la demande de l'ONEMA ; le jeu de donnée est public et téléchargeable sur le site de l'Etat : <https://www.geocatalogue.fr/geonetwork/srv/api/records/98b15778-5437-4c90-a3d1-26a100f0ffa5>

En première approche, des seuils théoriques sont définis comme :

- Acceptable / Difficile = 25 % du module
- Difficile / Péril = 10 % du module

Puis au fil des semaines de l'année de test, le technicien rivière et EPIDOR ajustent ces deux valeurs en fonction de ce qu'ils observent.

A l'issue de cette année, les seuils sont fixés.

Les photographies

Des photographies des stations sont réalisées pour illustrer et témoigner de l'état du cours d'eau à un moment donné. Il s'agit de photographier la station en gardant la (les) même(s) angle(s) de vue d'une semaine à l'autre pour faciliter la comparaison. Chaque donnée est ainsi fiabilisée en observant l'évolution des niveaux d'eau semaine après semaine ou les photos plus anciennes pour un même débits. Des photographies sont également souhaitables lorsque sont constatés des phénomènes tels que de la mortalité, le piégeage d'animaux, l'eutrophisation du milieu, le développement d'espèces invasives....

Cas particulier des stations ACORDE comprises dans l'Arrêté Cadre Interdépartemental

Afin de correspondre aux conditions de déclenchement ou d'assouplissement des mesures de restrictions, une classe d'état a été ajoutée pour les stations ACORDE retenues dans l'Arrêté Cadre Interdépartemental du bassin de la Dordogne du 30 juillet 2024.

Fortes difficultés pour la vie aquatique

Correspond à une station sur laquelle il existe un écoulement visible à l'œil nu mais dont le débit faible constitue une forte difficulté pour la vie aquatique (très peu de renouvellement, difficultés d'oxygénation, etc.). A partir de cet état, toute dégradation supplémentaire (pompages, rejets, ...) peut entraîner très rapidement des conséquences dommageables pour la vie aquatique. Le seuil de passage à cet état est fixé entre les seuils « difficile » et « mise en péril ».



L'exploitation des données

Transfert des observations

Un outil de saisie en ligne des observations a été développé. Il permet à chaque observateur de transférer les données à EPIDOR via Internet.

Toutes celles-ci sont réceptionnées, analysées, validées et mises en forme par les agents d'EPIDOR.

Le travail de compilation des observations est réalisé tous les lundis afin que le bulletin hebdomadaire de la situation des cours d'eau suivis soit diffusé aux services de l'Etat, avant les réunions de gestion de la ressource en eau qui se tiennent généralement le mardi ou le mercredi.

Il est donc demandé aux personnes ayant effectuées des observations de les transmettre à EPIDOR le vendredi soir ou le lundi en début de matinée (dernier délai).

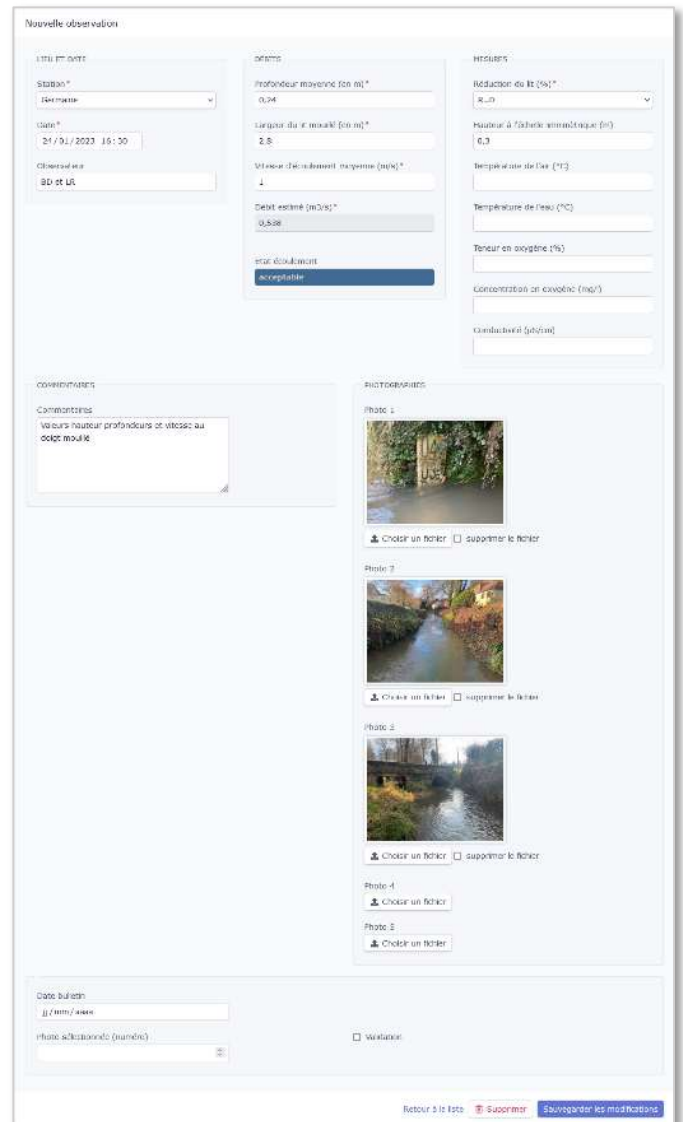
1332 données ont été saisies sur l'outil en 2025.

Validation des données

L'observateur vérifie la cohérence de son observation par rapport aux observations passées en regardant notamment :

- l'évolution du débit estimé au vu de la pluviométrie locale
- le couple hauteur d'eau lue sur l'échelle limnimétrique – débit estimé
- l'état du cours d'eau par rapport aux photos passées

EPIDOR valide chaque donnée transmise après en avoir vérifié la cohérence. En cas de doute, les agents d'EPIDOR prennent contact avec l'observateur afin de préciser les valeurs ou de compléter les données.



Calcul d'indices d'évaluation

Notation de l'état biologique du cours d'eau

Afin de construire les indices d'évaluation, la première étape consiste à attribuer une note à chaque classe d'état biologique du cours d'eau.

L'équivalence entre les classes d'état biologique et les notes est présentée dans le tableau ci-contre.

Classes de l'état biologique du cours d'eau EPIDOR	Note de l'état du cours d'eau
1- Acceptable pour la vie aquatique	10
2- Difficulté pour la vie aquatique	5
3- Mise en péril de la vie aquatique	3
4- Vie aquatique très menacée (flaques)	0
5- Vie aquatique impossible (assec)	

Exemple :

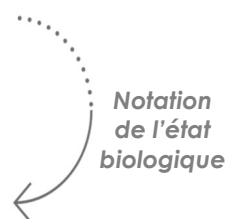
Débit estimé (en l/s) et classe d'état biologique

Année 2022	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29
MORON à Pugnac (33)	258	50	0
AUZE à Anglards-de-Salers (15))	319	79	49
SOURDOIRE à Vayrac (46)	190	63	23

Note d'état biologique

Année 2022	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29
MORON à Pugnac (33)	10	5	0
AUZE à Anglards-de-Salers (15))	10	5	3
SOURDOIRE à Vayrac (46)	5	3	3

Notation de l'état biologique



Construction de l'indice global de l'état des cours d'eau

L'Indice global de l'état des cours d'eau intègre les notes d'état biologique de l'ensemble des cours d'eau pour une semaine donnée. Il est

obtenu en calculant la moyenne des notes des cours d'eau suivis durant cette semaine.

Il permet de suivre l'évolution de la situation sur le bassin au fil des semaines d'une campagne.

Note d'état biologique

Année 2022	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29
MORON à Pugnac (33)	10	5	0
AUZE à Anglards-de-Salers (15))	10	5	3
SOURDOIRE à Vayrac (46)	5	3	3
Indice global de l'état des cours d'eau	8,3	4,3	2

Moyenne



Exemple :

Construction de l'indice de sensibilité d'un cours d'eau

L'Indice de sensibilité d'un cours d'eau intègre l'ensemble des notes d'état biologique d'un cours d'eau semaine après semaine.

Il peut être calculé de façon annuelle (moyenne des notes d'état biologique de l'ensemble de la

campagne) ou sur l'ensemble des années sur lesquelles le cours d'eau est suivi (moyenne des indices annuels). Pour une bonne représentativité de la période d'étiage, les données utilisées sont uniquement celles de début juin à fin octobre, période d'application de l'arrêté cadre interdépartemental.

Exemple :

Note d'état biologique

SOURDOIRE à Vayrac (46)	S27	S28	S29	Indice de sensibilité annuel du cours d'eau
2018	3	10	3	5,3
2019	3	3	3	3
2020	10	3	3	5,3
2021	10	10	10	10
Indice de sensibilité pluriannuel du cours d'eau				5,9

Moyenne

Moyenne

Code couleur pour la lecture des indices d'évaluation

L'équivalence entre les intervalles et les couleurs est présentée dans le tableau ci-contre

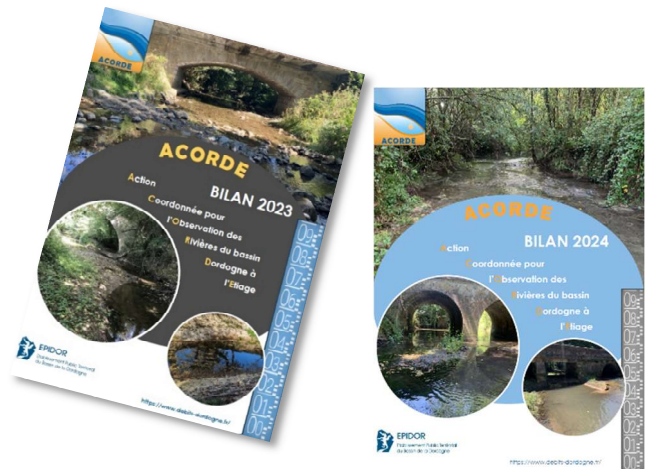
Pour faciliter la lecture de l'indice de l'état global des cours d'eau et de l'indice de sensibilité d'un cours d'eau, un code couleur a été établi sur la base de quatre intervalles.

Classes de sensibilité
[10 ; 7,5[
[7,5 ; 4[
[4 ; 1,5[
[1,5 ; 0]

Productions

Les produits réalisés annuellement sont les suivants :

- Des bulletins hebdomadaires en période d'étiage envoyés par mail à une large liste de diffusion
- Des déclinaisons départementales des bulletins envoyées aux services de l'Etat pour aider à la décision lors des comités « Ressource en eau »,
- Un bilan technique annuel,
- Des contributions ponctuelles pour des documents stratégiques du bassin Dordogne.



Diffusion hebdomadaire de l'information

Afin de contribuer à la gestion des situations de crise, chaque semaine, EPIDOR diffuse un bulletin d'information par mail.

Ce bulletin est diffusé aux services de l'Etat ainsi qu'à tous les acteurs de la gestion de l'eau du bassin de la Dordogne. Depuis 2023 la diffusion du bulletin hebdomadaire est réalisée à partir de la plateforme permettant une inscription/désinscription simple

Le site de cartographie dynamique des données, [debts-dordogne](https://www.debits-dordogne.fr), permet de suivre l'évolution de l'état des cours d'eau en étiage. Les données affichées correspondent à la dernière campagne effectuée. Pour chaque station il est possible de visualiser l'évolution des observations et celles des années antérieures. Les données sont téléchargeables.

Une [animation du suivi de l'étiage](#) à l'échelle du bassin de la Dordogne est aussi accessible. Il s'agit d'un atlas des cartes hebdomadaires du bassin qui permet de visualiser les évolutions de l'état des stations et des restrictions. Ainsi il est aisé de suivre le déroulement de l'étiage et de sa gestion.



Contribution à la gestion de l'étiage

- Participation aux Comités Ressource en Eau Départementaux et aux Comités de Suivi Opérationnels : présentation des observations hebdomadaires, éléments d'aide à la décision, partage d'expertise.
- Transmission des observations et débits estimés pour les sept stations du réseau figurant dans l'arrêté cadre interdépartemental du bassin Dordogne :

Zone d'alerte	Sous-bassin de gestion	Commune et département de localisation	Code station
211 - Dordogne karstique	Borrèze	Borrèze (24)	EPIDOR 10092
	Mamoul	Prudhomat (46)	EPIDOR 10130
	Tournefeuille	Lamothe-Fénelon (46)	EPIDOR 10153
	Germaine/Marcillande-Lizabel	Groléjac (24)	EPIDOR 10117
72 - Auvézère	Blâme	Cubjac-Auvézère-Val-d'Ans (24)	EPIDOR 10091
214 - Dordogne aval	Conne	Saint-Nexans (24)	EPIDOR 10099
	Seignal	Saint-Philippe du Seignal (33)	EPIDOR 10147

Echelles de sensibilisation à l'étiage

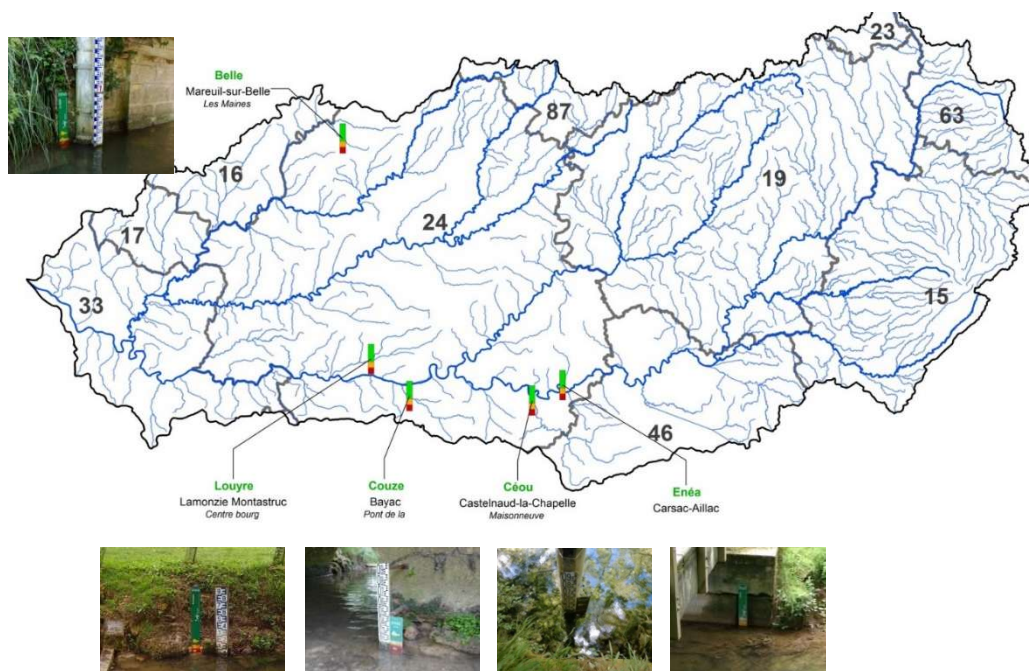
Afin de sensibiliser l'ensemble des usagers de la rivière autour de l'étiage et à la gestion de la ressource en eau, EPIDOR installe des échelles tricolores simplifiées sur des cours d'eau sensibles.

Cette action est menée en partenariat avec les syndicats de rivière.

L'objectif est pédagogique : permettre à tous les usagers de faire le lien entre le niveau de l'eau et l'état des milieux aquatiques.

Leur installation est préférentiellement effectuée dans des lieux fréquentés par le grand public afin d'être visible et accessible par le plus grand nombre de personnes.

Actuellement, 5 échelles de sensibilisation sont visibles sur la Belle, le Céou, la Couze, l'Enéa et sur la Louyre.



ANNEXES

Liste et carte des partenaires du dispositif de suivi - 2025

- Communauté d'Agglomération Tulle Agglo
- Communauté d'Agglomération de Bergerac
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Communauté de Communes du Pays Foyen
- Communauté de Communes Dôme-Sancy-Artense
- Haute-Corrèze Communauté
- Entente Auze-Sumène
- Entente Rhue
- Entente Maronne
- Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère
- Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle
- Syndicat Mixte des Bassins du Céou et de la Germaine
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle en Dordogne
- Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Vézère en Dordogne
- Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers
- Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval
- Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais
- Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne
- Syndicat des Eaux et Rivières des Coteaux de Dordogne
- Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde





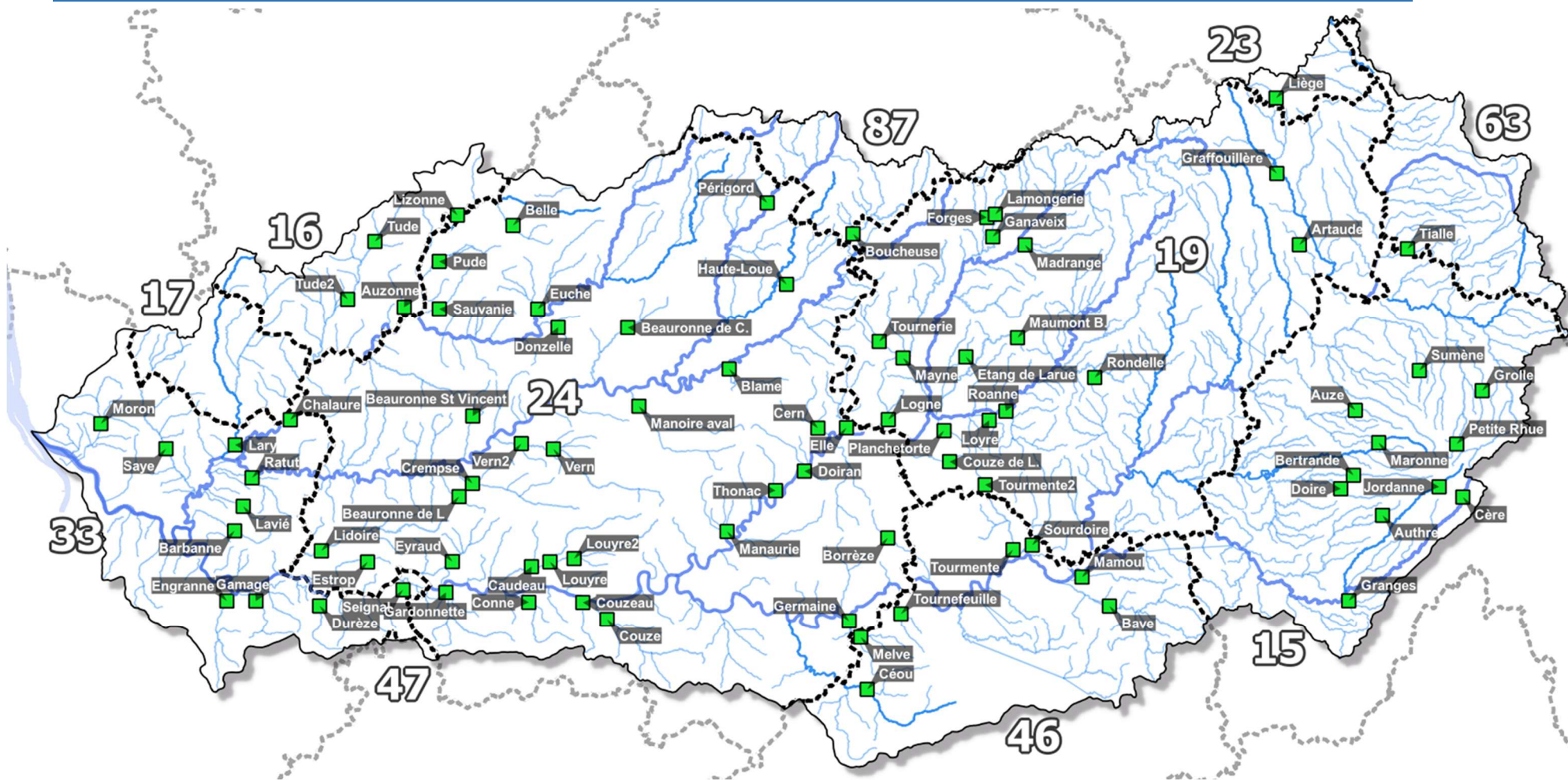
Méthodologie de l'Action Coordonnée pour l'Observation des Rivières du bassin de la Dordogne à l'Etiage



- PARTENAIRES**
- SABV Dronne aval
 - SGBV Moron, Blayais, Virvée et Renaudière
 - SIETAVI : Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de l'Isle
 - SBI : Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle
 - SMBV de la Saye, du Galostre et du Lary
 - SRB Dronne : Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne (BV)
 - Syndicat Mixte à la Carte pour l'Aménagement de la Vézère
 - SMBV Vézère
 - SMDMCA : Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval
 - SyER : Syndicat des Eaux et Rivières des Coteaux de Dordogne
 - SMERE2M : Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers
 - SMBV Céou et Germaine
 - CA Bergerac
 - CA Tulle Agglo
 - CC Dômes Sancy Artense
 - CC Pays Foyen
 - CA du Bassin d'Aurillac
 - CC Entente Châtaigneraie Xaintrie Pays Salers
 - CC Entente Auzé Sumène
 - CC Entente BV de la Rhue
 - Fédération Pêche 33
 - CC Haute-Corrèze Communauté



Localisation des stations d'observation pour la campagne de suivi - 2025





EPIDOR

Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne

Place de la Laïcité - 24250 Castelnaud-la-Chapelle
Standard : +33 5 53 29 17 65



Lydie RIERA et Bruno DELPEYRAT

06 85 57 65 45

06 85 57 65 42

etiage.epidor@eptb-dordogne.fr

<https://www.debits-dordogne.fr/etiage>

Agence de l'eau Adour-Garonne

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Conseil départemental du Cantal

Conseil départemental de la Corrèze

Conseil départemental du Lot

Conseil départemental de la Dordogne

Conseil départemental de la Gironde

Conseil départemental de la Charente

Conseil régional de Nouvelle Aquitaine